

## Mobilisation du SPIP 18

***En ce début d'année 2016, si la rivière Cher est en crue, le vase déborde également au SPIP du Cher !***

A la suite de l'appel intersyndical, les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP du Cher se sont réunis en assemblée générale le 3 Mars 2016.

Tout d'abord écartés des mesures décidées par la Chancellerie en Novembre 2015 (mesures indemnitaires et renforcement d'effectifs) concernant les autres filières de l'AP et relevées pour ces personnels comme des « avancées historiques » dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme, nous réclamons l'équité et la reconnaissance de notre administration.

***Ainsi, le poète Ovide disait « Ne vous laissez pas séduire par les mensonges de la flatterie ».***  
Parlait-il de nous ?

REP (Règles européennes des Probation), RPO (Référentiel de pratiques organisationnelles) 1,2, 3, 4.... Merci de penser à nous mais nous ne sommes pas dupes !

Si notre Administration veut nous faire croire que la place et les missions des SPIP sont prétendument au cœur de l'exécution des peines alors nous lui demandons pour quelle reconnaissance des personnels qui les portent ?

C'est pourquoi, conscients comme l'énonçait le Directeur de Projet chargé des SPIP, lors de sa présentation du RPO « qu'une place ne se donne pas, elle se prend » il a été décidé à l'unanimité de l'entrée en mouvement à compter du 7 mars 2016, selon les modalités suivantes :

- Envoi d'un communiqué aux élus, préfet, et autorités judiciaires
- Information des médias et de nos partenaires.

Soutien et participation aux actions nationales.

**Nous exigeons :**

**L'ouverture de négociation statutaires pour la filaire insertion et probation.**

**Une remise à niveau immédiate de dispositif indemnitaires**

**La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP**

**L'égalité de traitement des ASS qui ont intégré le corps de CPIP pour le calcul de leur retraite**

**Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines dans les SPIP inscrit dans le plan de loi de finances pour 2017**

**L'assemblée générale se réunira régulièrement pour maintenir la pression nécessaire à la prise en compte de ces revendications en adaptant les moyens d'action.**

**La prochaine AG est fixée au mercredi 16 mars**

Les personnels syndiqués et non syndiqués